

Négociations salariales 2014

Le 07 février 2014

Les négociations salariales vont s'ouvrir chez ALI le 13 février. La CFE-CGC se rendra à ces négociations avec les revendications suivantes :

Sur les salaires

Après l'annonce des solides résultats de Q4 et les remerciements chaleureux de M. Combes, la CFE-CGC revendique en adéquation une réelle politique salariale et demande à minima **une augmentation générale pour compenser les pertes de pouvoir d'achat des années 2009, 2011, 2012, 2013 et maintenir le pouvoir d'achat en 2014.**

| | 2009 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|----------------------------------|----------|-------|-------|-------|------|
| Inflation Insee année n-1 | 1,0 % | 1,8 % | 2,5 % | 1,3 % | 0,7% |
| Augm. mensuels | 45 € (*) | 50 € | 0 % | 0 % | |
| Augm. pos 1 à 3A | 0 % (**) | 50 € | 0 % | 0 % | |
| Augm. pos 3B, 3C | 0 % | 0 % | 0 % | 0 % | |

(*) jusqu' à 2300 € bruts mensuels

(**) il ne doit pas être tenu compte de l'augmentation de 3,3 % car le bonus a été réduit d'autant cette année là

La politique salariale menée ces dernières années a conduit de plus en plus de nos collègues à avoir un salaire en dessous des minimums de la convention collective. Cette situation est inadmissible. La CFE-CGC revendique pour tous les salariés **un salaire d'au moins 5 % au dessus des minimums de la convention collective.**

Afin d'encourager les salariés à prendre des responsabilités dans un contexte particulièrement difficile, la CFE-CGC revendique **une enveloppe de 0,5% de la masse salariale pour financer les promotions.**

Sur le bonus

Les revenus de l'ensemble des cadres ont baissé brutalement et significativement depuis 2009 du fait de l'application des coefficients multiplicateurs Corporate dans le calcul du bonus imposée unilatéralement par la direction. Cette méthode de calcul est à la fois très démotivante et contre-productive pour l'entreprise, la quasi-totalité des cadres ne voyant pas comment, à leur niveau, ils peuvent influencer sur les décisions du Groupe. **Le bonus doit retrouver sa vocation initiale, à savoir la récompense de la performance individuelle et d'équipe des salariés.**

La CFE-CGC revendique un bonus à 4 composantes indépendantes : Corporate 10%, Activité 10%, Equipe 30%, Individuel 50%. Chacune de ces composantes se fera affecter un score de 0% à 150% en fonction de l'atteinte des objectifs correspondants.

La CFE-CGC demande que ces mesures s'appliquent dès le bonus payé en 2014, quitte à « neutraliser » les objectifs 2013 Activité et Equipe.

La CFE-CGC réitère sa demande de généralisation du bonus aux mensuels (après intégration de l'intégralité du 13ème mois dans le salaire mensuel).

Les cadres pos 1 à 3A ont bénéficié en 2009 d'une intégration d'une partie de leur bonus dans leur salaire sous la forme d'une augmentation de 3,3 %. **La CFE-CGC revendique une mesure similaire pour les cadres pos 3B et 3C pour des raisons d'équité.**